

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	23	30
Date de la convocation		
31/03/2023		
Date d'affichage		
31/03/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 06 avril 2023 (20 h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt trois
et le six avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles (Pradines), LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : ROFFAT Hubert (Neulise) a donné pouvoir à DOTTO Luc (Neulise), Véronique FESSY (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François (Régny) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Délibération 2023-039-C

Objet : Tarification des équipes Environnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230406-2023-039-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023
12/04/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération 2023-039-CC

Objet : Tarification des équipes Environnement

La CoPLER assure l'entretien des rivières, des chemins de randonnées et du petit patrimoine au travers d'une équipe de personnes en insertion. Cette activité d'insertion est reconnue Atelier Chantier d'insertion par la DIRECTE depuis 2005.

La présente délibération a pour objet de réviser les modalités financières permettant à une autre structure d'avoir à disposition de l'équipe environnement de la CoPLER pour la réalisation de travaux.

Est entendu par « mise à disposition de l'équipe environnement » :

- Les moyens humains (personnel en insertion, encadrement technique, accompagnement social et professionnel),
- Les équipements de travail (outils, équipements de protection individuelle, petits équipements d'entretien ...),
- Les moyens de transport pour se rendre sur les chantiers.

La partie bénéficiaire s'engage à rembourser à la CoPLER les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition, à hauteur de 100 % de la charge du coût du fonctionnement du service.

Au vu des dépenses réalisées de la CoPLER, les tarifs d'intervention des équipes sont fixés à :

- Sur le territoire de la CoPLER : 608 €
- Hors territoire de la CoPLER : 618 €

Le tarif d'intervention n'inclut pas les frais éventuels de repas qui seront facturés en plus de l'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2023 des équipes Environnement.
- **DÉCIDE** que la présente délibération entrera en vigueur au 6 avril 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes relatifs à l'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** l'inscription des crédits correspondants dans nos documents budgétaires aux articles 7478 et 70848, produits du services et participations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Saint-Symphorien de Lay, le 06/04/2023



Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230406-2023-039-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/04/2023

Affichage 12/04/2023